

224C1394  
FR0011027135-FS0577

6 août 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**PATRIMOINE ET COMMERCE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2024, la société coopérative Crédit Agricole Centre France (1, avenue de la Libération, 63000 Clermont Ferrand) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 1<sup>er</sup> août 2024, le seuil de 5% du capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 869 565 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant autant de droits de vote, soit 5,44% du capital et 3,36% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital</b>	<b>% droits de vote</b>
SNC CACF Investissements Fonciers <sup>2</sup>	869 565	5,44	3,36
<b>Total CRCAM</b>	<b>869 565</b>	<b>5,44</b>	<b>3,36</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 15 972 458 actions représentant 25 883 851 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Contrôlée par la société coopérative Crédit Agricole Centre France

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de presse de la société PATRIMOINE ET COMMERCE en date du 1<sup>er</sup> août 2024.